

Huitième Dialogue des Parties Prenantes AMICE-ICMIF

La Mutualité en 2025 : s'adapter à de nouveaux territoires de risques

4 décembre 2024

09:00-16:00, avec déjeuner

Aéma Groupe, 17 Place Etienne Pernet, 75015 Paris, France

8h30	Accueil des participants
9h00 -9h05	Salutations de l'ICMIF et de l'AMICE Liz Green , Directrice générale, ICMIF Grzegorz Buczkowski , Directeur général, Saltus TUW, Pologne et Président, AMICE
9h05-9h 15	Allocution de bienvenue de Pascal Michard Président, Aéma Groupe
	Risque 1: Société Thème de la session : La société est définie comme une communauté, une nation ou un vaste groupe de personnes ayant des traditions, des institutions, des activités et des intérêts collectifs communs. L'évolution de la société est favorisée par de nombreux facteurs externes, provoquant des changements radicaux qui nécessitent des réponses rapides en matière de gestion des risques. Le rôle des assureurs mutuels/coopératifs en Europe est indirectement évoqué dans les récents rapports Letta et Draghi. Ces rapports s'intéressent à la compétitivité de l'Europe et à l'avenir du marché unique, en identifiant les domaines dans lesquels le modèle mutuel pourrait jouer un rôle dans le soutien et l'amélioration de l'économie et de l'infrastructure sociale de l'Europe. A l'heure où la profession d'assureur et de protecteur doit être repensée, nos adhérents ont pour objectif de proposer des solutions concrètes en phase avec les besoins de la société.
9h15-9h35	Benjamin Roger , Observatoire de la Protection, Aéma Groupe, France
9h35-10h30	Table ronde modérée par Sarah Goddard , Secrétaire générale, AMICE Erin Collins , Vice-présidente principale, affaires d'État et politiques, National Association of Mutual Insurance Companies, USA Mario Ramò , Responsable des affaires publiques, La Mobilière, Suisse Peter Hunt , Associé gérant, Mutuo, Royaume Uni Jean Louis Bancel , Président, La Fabrique de l'Assurance, France
	Le débat portera sur : <ul style="list-style-type: none"> • Les préoccupations majeures de la société telles qu'identifiées dans le rapport de l'Aéma Groupe / Observatoire de la protection. • La responsabilité des assureurs - en particulier des assureurs mutuels - pour aider les personnes et les entreprises à se préparer et à relever les défis de la société. • Les changements sociétaux prévus auxquels les assureurs mutuels peuvent participer en réduisant les impacts négatifs. • Les structures grâce auxquelles les assureurs mutuels peuvent développer, coordonner, coopérer et diffuser leurs activités d'assistance en faveur de l'intérêt général.
10h30-11h00	Pause- café
11h00 – 12h30	Risque 2: Demande

	Couverture, Contrats et Sinistres Thème de la session : En définitive, toute assurance a trait à l'assuré. Pour que l'assurance soit utile à celui-ci, elle doit lui fournir la couverture dont il a besoin. Cette couverture doit répondre de manière appropriée et aider l'assuré à réduire les pertes et à s'en rétablir. Il s'agit là de trois des principales exigences d'un assureur : la couverture, les contrats et les sinistres. Cette session explore les attentes du preneur d'assurance et la manière dont elles se reflètent dans la relation entre un assureur et son assuré. Elle examine les mesures prises par les assureurs mutuels pour établir des liens plus étroits avec les sociétaires, y compris des aspects tels que la gestion, l'atténuation et la réduction des risques, et la satisfaction finale de leurs attentes par le truchement de la gestion des sinistres.
11h00-11h25	Thomas Ollivier , Responsable de partenariats et activités nouvelles, Maif, France
11h30-12h30	Table ronde modérée par Piet Haers , Directeur général Europe, QBE Re Steven Hill , Responsable de la politique et des affaires extérieures, Royal London Group, Royaume Uni Dave Snyder , Vice-président, Politiques internationales et Conseil juridique, American Property Casualty Insurance Association, (APCIA), USA Johan Van den Neste , Président du conseil d'administration/Directeur général, Univé, Pays Bas Le débat portera sur : <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des exigences et des attentes des assurés. • La correspondance entre les exigences et les produits. • Les obstacles à la conception de produits répondant aux attentes des assurés. • La collaboration avec les assurés sur tous les aspects du risque. • L'instauration d'un esprit de partenariat entre les assureurs et leurs assurés.
12h30-14h00	Pause déjeuner Intervention d'Adrien Couret Directeur général, Aéma Groupe
14h15-14h45	Risque 3: Exposition Thème de la session : Les risques changent. Un nouveau paradigme de crise touche le modèle d'assurance, avec une confluence d'événements non corrélés sur une longue période de temps. La polycrise et la permacrise existent désormais côte à côte. En plus des risques de catastrophes naturelles qui ont toujours préoccupé le secteur de la réassurance, les pertes extrêmes liées aux polycrises et aux permacrises font désormais partie de la réalité. L'exposition aux risques, leur gestion, leur réduction et leur transfert exigent des approches scientifiques sophistiquées pour être gérables dans ce nouveau paradigme, tandis que les mesures doivent être effectuées en temps opportun pour garantir que la compréhension des assureurs est adaptée aux risques. Table ronde modérée par Grzegorz Buczkowski , Directeur général, Saltus TUW, Poland et Président de l'AMICE Dr Angela Yeo , Directrice, Analyse & Opérations, AM Best – bureau d'Amsterdam Luca Giordano , Responsable des affaires réglementaires, Unipol, Italie

14h45-16h00

Risque 4: Contrôle**Thème de la session :**

Le contrôle du risque ne peut être réellement efficace que s'il est correctement compris. Les initiatives réglementaires telles que Solvabilité II - plus récemment, la révision de Solvabilité II - décrivent les approches et les outils requis pour comprendre le risque, et donc pour le contrôler. Les initiatives en matière de reporting dans le cadre de Solvabilité II, et notamment la directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), renforcent les exigences réglementaires pour les assureurs, en fournissant des informations à la communauté des autorités de contrôle. Par ailleurs, les initiatives telles que le FIDA qui entend régir le partage des données, sont problématiques pour le secteur de l'assurance. Cette session explore la validité de l'environnement du contrôle, en particulier à travers les exigences réglementaires, pour le plus grand bénéfice des assurés, dans le cadre d'un système de proportionnalité optimisé.

Table ronde modérée par**Marie Rosvall**, Responsable des affaires réglementaires, Folksam, Suède**Sébastien Acédo**, Délégué général, Réunion des Organismes d'Assurance mutuelle (ROAM), France**Jan Moens**, Conseiller politique du député européen Eero Heinälouoma, Parlement européen**Frank Straube**, Responsable de la gestion des risques, HUK-COBURG, Allemagne**Le débat portera sur :**

- Les évolutions de l'agenda réglementaire.
- La proportionnalité dans la pratique.
- L'adéquation des exigences réglementaires avec les besoins en matière de surveillance.
- L'équilibre entre les intérêts des assurés et la réglementation.
- Ce que les assureurs mutuels doivent attendre de la réglementation actuelle.

16h.00- 16h05

Clôture